

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 9 décembre 2019 à 19h30 Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et propose une minute de silence en cette journée du jour du Souvenir. Il déclare celle-ci ouverte.

19-12-319

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

#### Correspondances

4. Dépôt d'une requête d'un comité de citoyens du chemin J.-E.-Fortin;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

5. Adoption des textes du procès-verbal du mois de novembre 2019;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2019;
7. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 novembre 2019;
8. Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 13 octobre 2019;
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 258-19 concernant l'imposition du taux des taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2020;
10. Amendement de la résolution numéro 19-08-210 intitulée « Vidange et disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode : dépôt des soumissions, octroi du contrat et détermination du mode de financement »;
11. Services de Première ligne : mandat à Me Antoine La Rue du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats pour l'année 2020;
12. Transport adapté de la région de Thetford inc. : renouvellement d'adhésion, adoption des prévisions budgétaires et acquittement du montant sous réserve;
13. Assurance collective : délégation à la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds pour demande de soumissions;
14. Lot numéro 5 450 380 : autorisation de cession sous certaines conditions;
15. Transfert de montants;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

16. Adoption du règlement numéro 255-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
17. Adoption du règlement numéro 256-19 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
18. 5, rue Principale Ouest : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
19. Dossier Pièces d'auto Gaston Poulin inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

Développement socio-économique

20. Programme Fonds de développement des territoires – Volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : dépôt des recommandations du comité local, appui aux divers projets et autorisation de signature;

Travaux publics et voirie

21. Programmation finale des travaux dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
22. Rapport d'audit des travaux réalisés dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018: octroi d'un mandat de services professionnels;
23. Programme d'aide à la voirie locale volet – Projets particuliers d'amélioration : approbation des dépenses;
24. Travaux de mise à niveau du Petit-13e-Rang : recommandation de paiement no 1;

Sécurité publique

25. Nouvelles ententes de service 9-1-1 : autorisation de signature;
26. Projet de phase II du simulateur incendie pour le Centre de formation d'East Broughton dans le cadre du Fonds de développement des territoires : appui au projet;

Loisirs, culture et vie communautaire

27. Entente pour la réalisation de capsule vidéo avec Nous.tv : autorisation de dépenses et de signature;

Affaires diverses

28. Prolongement et mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang : octroi d'un mandat de services professionnels;
29. Servitude d'Hydro-Québec et de Télébec dans le cadre des travaux de mise à niveau du Petit-13e-Rang : octroi d'un mandat et autorisation de signature;
30. Service partagé en matière d'ingénierie et de génie civil : processus d'embauche d'une ressource en ingénierie;
31. Comptes rendus des élus;
32. Période de questions;
33. Informations générales;
34. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondances*

**DÉPÔT D'UNE REQUÊTE D'UN COMITÉ DE CITOYENS DU CHEMIN J.-E.-FORTIN**

Monsieur le Maire dépose une requête d'un comité de citoyens du chemin J.-E.-Fortin pour l'amélioration et le pavage de la voie de circulation.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

19-12-320

**ADOPTION DES TEXTES DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2019**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de novembre 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-321

**DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU MOIS DE NOVEMBRE 2019**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 711 664.89 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 NOVEMBRE 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 novembre 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES EN LIEN AVEC L'ÉLECTION PARTIELLE DU 13 OCTOBRE 2019**

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le secrétaire-trésorier dépose la liste des dons et le rapport des dépenses des candidats de l'élection partielle du 13 octobre 2019.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-19 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DES TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2020**

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean Roy qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 258-18 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2020.

Le maire dépose le projet de règlement visant à établir le taux de taxes, les compensations et autres modalités pour l'année 2020.

19-12-322

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19-08-210 INTITULÉE « VIDANGE ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, OCTROI DU CONTRAT ET DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT »**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a adopté la résolution numéro 19-08-210 lors de la séance ordinaire du 12 août 2019 relativement à l'octroi du mandat pour la vidange et disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que le conseil souhaite modifier la résolution afin de modifier une partie du financement de la dépense;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'amender la résolution numéro 19-08-210 pour remplacer l'expression « sur une échéance de trois (3) ans » par l'expression « sur une échéance de cinq (5) ans ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-323

**SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : MANDAT À ME ANTOINE LA RUE DU CABINET THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR AVOCATS POUR L'ANNÉE 2020**

Sous la forme d'un abonnement annuel aux services professionnels de base, Me Antoine LaRue, avocat en droit municipal exerçant son métier au cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats, nous offre ses services.

Suite à l'analyse de la proposition,  
Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- de renouveler notre abonnement aux services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats pour l'année 2020;
- d'autoriser une dépense de 800 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-324

**TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : RENOUELEMENT D'ADHÉSION, ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ACQUITTEMENT DU MONTANT SOUS RÉSERVE**

**ATTENDU** que le conseil municipal a toujours défendu des principes d'équité entre les citoyens, peu importe où ils habitent sur le territoire d'Adstock;

**ATTENDU** que le conseil municipal a déjà informé le conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford et la MRC des Appalaches, par la résolution numéro 18-11-388, qu'il était en désaccord avec le nouveau principe de tarification en fonction du prorata de la population de la municipalité;

**ATTENDU** que le service offert aux usagers n'est pas dispensé de la même façon sur le territoire de la MRC des Appalaches et fait en sorte que certaines communautés sont désavantagées par rapport aux services offerts;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock se dit prête à assumer une hausse de sa quote-part pourvu que le mode de facturation tienne compte d'autres variables;

**ATTENDU** que le conseil municipal a demandé l'an dernier que des réflexions soient entamées pour revoir la prestation de services;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a créé dernièrement un nouveau comité responsable d'étudier la question du transport sur tout le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'informer la direction générale de l'organisme Transport adapté de la région de Thetford inc. de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2020 au montant de 2.51 \$ par habitant, soit pour un nombre de 2 819 habitants pour une contribution totale de 7 075 .69 \$ selon les modalités suivantes :

- en acquittant une première tranche de la cotisation demandée au montant de 2 693.16 \$ correspondant au coût selon le nombre d'usagers en 2019;
- en acquittant la somme restante une fois que le comité créé par la MRC des Appalaches aura remis son rapport avec des recommandations répondant ainsi aux questions soulevées par la Municipalité;
- que les prévisions budgétaires 2020 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-325

**ASSURANCE COLLECTIVE : DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS POUR DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire offrir à son personnel un programme d'avantages sociaux via une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Appalaches;

**ATTENDU** qu'un appel de soumission doit être lancé en vue d'une mise en vigueur d'un contrat annuel prévu pour débuter le 1<sup>er</sup> février 2020;

**ATTENDU** qu'un cahier des charges a été élaboré par le cabinet ASQ Consultants en avantages sociaux, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités régionales de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités participantes pour le processus de la demande de soumission et de réception des soumissions;

**ATTENDU** que les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec permettant respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de déléguer à la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds son pouvoir de demander des soumissions pour l'obtention d'un contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire, d'acceptée par le délégataire, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions qui auront été déposées;
- que la Municipalité d'Adstock se réserve le droit de refuser son adhésion au groupe, peu importe le résultat des soumissions.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-326

**LOT NUMÉRO 5 450 380 : AUTORISATION DE CESSION SOUS CERTAINES CONDITIONS**

**ATTENDU** que le lot numéro 5 450 380 est un ancien chemin de colonisation;

**ATTENDU** que certains propriétaires voisins dudit lot souhaitent se porter acquéreurs de certaines parties du lot;

**ATTENDU** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Municipalité de conserver ledit lot;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que la cession du lot est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- de consentir la cession du lot numéro 5 450 380 aux propriétaires riverains au montant d'un dollar selon les conditions suivantes :
  - que l'ensemble du lot doit être cédé;
  - que la Municipalité d'Adstock n'assumera aucuns frais et que les acquéreurs s'engagent à défrayer l'ensemble des coûts relativement aux frais d'arpentage et de transfert de propriété;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier;
- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la cession du lot numéro 5 450 380 ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-327

**TRANSFERT DE MONTANTS**

**ATTENDU** que les travaux de consolidation du parc industriel ainsi que la mise aux normes de la station pompage ont été finalisés dans le cadre de l'aide financière obtenue par Développement économique Canada;

**ATTENDU** que le montant à financer pour la Municipalité dans le cadre de ce projet est de 10 % de la valeur totale des travaux;

**ATTENDU** que s'il y avait un déficit généré dans le présent exercice (2019) suite aux vérifications comptables, le conseil municipal souhaite puiser dans le surplus non affecté de la Municipalité ou une réserve;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- de financer le 10% de la valeur totale des travaux de la municipalité à partir de la réserve intitulée « Parc industriel »;
- de puiser le montant nécessaire à même le surplus non affecté de la Municipalité ou une réserve pour résorber, le cas échéant, un hypothétique déficit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

19-12-328

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 255-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que le conseil souhaite revoir certaines dispositions du règlement de zonage en lien avec les bâtiments et les constructions accessoires;

**ATTENDU** que le conseil souhaite modifier le plan de zonage du secteur du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019;

**ATTENDU** que le premier projet a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019 et qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le lundi 11 novembre 2019;

**ATTENDU** que suite à l'assemblée de consultation une modification été apportée au projet de règlement concernant l'article 4;

**ATTENDU** que le second projet de règlement a été adopté le lundi 11 novembre 2019;

**ATTENDU** qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 255-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-329

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 256-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que le règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 12 juin 2019;

**ATTENDU** que le conseil souhaite assujettir l'utilisation de conteneur à titre de bâtiment accessoire à un usage du groupe habitation au règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le lundi 11 novembre 2019;

**ATTENDU** que suite à l'assemblée de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 256-19 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 248-19.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-330

**5, RUE PRINCIPALE OUEST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 5, rue Principale Ouest (lot 5 449 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) afin de régulariser l'empiètement dans les marges du bâtiment principal. Construit en 1952, le terrain du bâtiment principal a fait l'objet d'un permis de lotissement en 1990 (permis no 122-90) visant à échanger des parcelles de terrain avec la propriété voisine. Cette action a causé la perte du droit acquis du bâtiment le rendant ainsi non conforme en raison de sa localisation. Le bâtiment existant est situé à 1.30 mètre de la ligne latérale droite et à 2.13 mètres de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage numéro 69-07

prescrit une largeur latérale minimale à 2 mètres et une largeur minimale combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux recommandations du CCU,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 5, rue Principale Ouest (lot 5 134 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-331

**DOSSIER PIÈCES D'AUTO GASTON POULIN INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Pièces d'auto Gaston Poulin inc., propriétaire du lot 5 449 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, souhaite faire une demande de renouvellement pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'extraction de gravier ou tuf sur une superficie d'environ 3 hectares. La présente fait également l'objet d'une demande de déplacement de l'exploitation;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu que ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier de Pièces d'auto Gaston Poulin inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

19-12-332

**PROGRAMME FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL, APPUI AUX DIVERS PROJETS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que les projets locaux suivants nous apparaissent comme étant des projets à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2019-2020;

- Aire de zone interactive dans le Complexe sportif;
- Aire de repos au parc des cervidés, secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que ces projets s'inscrivent dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches et des mesures identifiées du Plan stratégique et de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** les recommandations présentées au conseil municipal sous forme de résolution provenant du Comité local de développement d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de soumettre, dans le programme Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches, une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ pour le projet d'aire de zone interactive dans le Complexe sportif;
- d'appuyer, sous recommandations du Comité local de développement d'Adstock, le Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc. dans leur demande d'aide financière au programme au montant de 10 000 \$ pour le projet d'aire de repos au parc des cervidés, secteur Saint-Méthode;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet d'aire de zone interactive dans le Complexe sportif en concordance avec les prérogatives du programme;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet d'aire de repos au parc des cervidés, secteur Saint-Méthode du Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc. au montant de 2 500 \$;
- d'autoriser que la Municipalité d'Adstock désigne madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice des communications, de la culture, des relations avec le milieu et des loisirs, à déposer le projet d'aire de zone interactive dans le Complexe sportif et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

19-12-333

**PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- la Municipalité d'Adstock s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité d'Adstock s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la Municipalité d'Adstock approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité d'Adstock s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité d'Adstock s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la Municipalité d'Adstock atteste, par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-334

**RAPPORT D'AUDIT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la Municipalité doit mandater une firme pour la réalisation d'un rapport d'audit afin de valider la reddition de comptes finale des travaux réalisés dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 : octroi d'un mandat de services professionnels;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 6 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant maximal de 1 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation du rapport d'audit validant la reddition de comptes finale des travaux réalisés dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-335

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION : APPROBATION DES DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu que le conseil municipal d'Adstock approuve les dépenses d'un montant de 246 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-336

**TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU PETIT-13<sup>E</sup>-RANG : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1**

**ATTENDU** que l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. réalise les travaux de mise à niveau du Petit-13<sup>e</sup>-Rang;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 6 décembre 2019 émanant du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 123 404.52 \$, taxes incluses, présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de mise à niveau du Petit-13<sup>e</sup>-Rang.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

19-12-337

**NOUVELLES ENTENTES DE SERVICE 9-1-1 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG) selon la Décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications;

**ATTENDU** que des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la mise en place de la nouvelle entente de service 9-1-1.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-338

**PROJET DE PHASE II DU SIMULATEUR INCENDIE POUR LE CENTRE DE FORMATION D'EAST BROUGHTON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : APPUI AU PROJET**

**ATTENDU** que le projet « Maximisation du simulateur incendie » apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2019-2020;

**ATTENDU** que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- de soumettre une demande d'aide financière au montant de 24 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie au nom des municipalités d'East Broughton, de Sacré-Cœur-de-Jésus et d'Adstock;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer pour un montant de 10 000 \$ en partenariat avec les municipalités participantes et d'affecter la dépense à la réserve financière « incendie »;
- que la Municipalité d'Adstock autorise madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

19-12-339

**ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE CAPSULE VIDÉO AVEC NOUS.TV :  
AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'intérêt pour la Municipalité de promouvoir les attraits et les activités de son territoire;

**ATTENDU** l'offre déposée par Nous.tv;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 3 000 \$, taxes en sus pour la réalisation de capsules vidéo en collaboration avec Nous.tv;
- d'affecter la dépense au poste budgétaire « images et promotion - 02 62900 345 »;
- que la Municipalité d'Adstock autorise monsieur Pascal Binet, maire, à signer les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

19-12-340

**PROLONGEMENT ET MISE À NIVEAU DU 6<sup>E</sup> RANG : OCTROI D'UN MANDAT DE  
SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement numéro 251-19 sur la gestion contractuelle;

**ATTENDU** les avancées dans le projet du Domaine Escapad au mont Adstock;

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 234-18 afin de financer les travaux reliés au prolongement et à la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** la proposition de la firme ARPO Groupe-conseil datée du 9 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'octroyer le mandat de services professionnels pour le prolongement et la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang à la firme ARPO Groupe-conseil au montant de 37 225 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-341

**SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET DE TÉLÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU PETIT-13<sup>E</sup>-RANG : OCTROI D'UN MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** les travaux de mise à niveau du Petit-13<sup>e</sup>-Rang;

**ATTENDU** que les travaux nécessitent le déplacement d'équipements d'utilité publique;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de consentir de nouvelles servitudes à Hydro-Québec et à Télébec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- de consentir une servitude à Hydro-Québec et à Télébec dans l'emprise publique du Petit-13<sup>e</sup>-Rang;
- d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à Me Martin Hamel, notaire, pour la réalisation de l'acte de servitude;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-12-342

**SERVICE PARTAGÉ EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE ET DE GÉNIE CIVIL : PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN INGÉNIERIE**

**ATTENDU** que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière pour la coopération intermunicipale afin d'offrir des services en matière d'ingénierie et de génie civil;

**ATTENDU** les recommandations préliminaires du rapport SMI Performance relativement à la gestion organisationnelle de performance;

**ATTENDU** qu'une analyse du temps de conception de notre ingénieur actuelle a été réalisée en lien avec les priorités déterminées par le conseil en cette période de budget;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy

Et résolu d'autoriser de lancer un processus d'appel de candidatures d'une ressource dans le cadre du projet d'offre de service partagé en matière d'ingénierie et de génie civil afin de vendre des services et avancer les travaux et les projets de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

19-12-343

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin